# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-CHABLAIS

# Compte-rendu Réunion du conseil communautaire Mardi 12 janvier 2018 au Biot

#### Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u>: GARIN Jacqueline (DT)

Montriond: LAGRANGE Georges, BRAIZE Alain

<u>La Forclaz</u>: GALLAY Cyrille (DS)

Morzine: BERGER Gérard, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel,

RASTELLO Lucien et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth

St Jean d'Aulps: COTTET-DUMOULIN Patrick, COTTET Sophie et BOIRE-VARLET Catherine Sophie

Seytroux: MORAND Jean-Claude (DT)

<u>Les Gets</u>: ANTHONIOZ Henri et GOINE Nathalie

<u>La Côte d'Arbroz</u>: MUFFAT Sophie (DT) <u>Reyvroz</u>: LOMBARD Gérald (DT)

Vailly: TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain

Bellevaux: VUAGNOUX Jean-Louis et CORNIER-PASQUIER Anne

<u>Lullin</u>: DEGENEVE Alain et CRAYSTON José

<u>Le Biot</u>: TOURNIER Henri-Victor <u>Essert-Romand</u>: MUFFAT Jean-François (DS) <u>La Baume</u>: POLLIEN Frédéric (DS)

# **Procurations:**

PHILIPP Martine (Morzine) à PEILLEX Gilbert (Morzine) PASQUIER Régis (Bellevaux) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)

<u>Délégués présents sans droit de vote</u> : HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

#### **Délégués excusés:**

GALLAY Gilbert (DT La Forclaz)

#### **Délégués absents:**

MUTILLOD Christophe (Les Gets), LERAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

#### Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), Jean-François BAILLEUX (directeur urbanisme), Marion CAZENAVE (chargée de mission agriculture), Lidwine GLEIZES (responsable services déchets/sentiers) et Dominique LOUIS (directeur DDVA)

#### Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

# 1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 5 décembre 2017 :

- 6 déc. : Comité Leader aux Gets JG
- 7 déc. : Bureau SIAC à Thonon JG
- 7 déc. : Groupe de Travail SCoT à Lullin JG, HR, YT, SM, GB
- 7 déc. : Bureau SYANE à Annecy GP
- 7 déc. : Comité SYANE à Annecy GP
- 7 déc. : AG PSP Brevon à Bellevaux JG
- 11 déc. : AG PSP Vallée d'Aulps à Saint Jean JG
- 12 déc. : Natura 2000 à Mieussy *SM*
- 12 déc. : SDISS au Biot
- 14 déc. : Mission Locale à Thonon SM
- 14 déc. : conseil syndical SIAC à Thonon
- 18 déc. : commission mobilité SCoT à Thonon SM
- 18 déc. : Géopark à Thonon *SM*, *YT*
- 20 déc. : Noël de l'EHPAD à Saint Jean d'Aulps EAT
- 20 déc. : SDTAN du SYANE à Annecy GP
- 8 janv. : plan montagne Région à Notre-Dame de Bellecombe CM, GP, GB, HVT

# 2- Présentation des fiches actions LEADER

Bruno GILLET, élu du SIAC en charge de LEADER, intervient pour présenter le programme LEADER FORET. Il précise quelques éléments de contexte de la forêt chablaisienne et présente les principaux enjeux du programme LEADER :

- pallier à un foncier forestier très morcelé
- encourager les scieries à s'organiser collectivement pour rehausser leur compétitivité
- rééquilibrer la balance coûts d'exploitation/prix du bois à la vente

Pour les relever, le projet LEADER FORET peut mobiliser une subvention d'1,5 millions d'euros pour des maîtres d'ouvrages publics ou privés.

Honorine BUTHOD-GARCON, coordinatrice du LEADER FORÊT au SIAC présente les actions éligibles :

1/ Développer l'amont de la filière bois : mobilisation, stockage et séchage du bois

Plancher des dépenses: 15 000 € HT Plafond des dépenses : 350 000 € HT

2/Renforcer la fonction récréative de la forêt : diagnostic de fréquentation, aménagement de parcours forestiers, animations de valorisation de la forêt auprès du public et des scolaires.

Plancher des dépenses:10 000 € HT Plafond des dépenses : 100 000 € HT

3/ Mettre en place une gestion saine de la forêt : plans de gestion, bourse foncière forestière, études et création de regroupement de propriétaires, réouverture paysagère

Pour ces 3 domaines d'action, le financement européen :

- peut aller jusqu'à 64 % pour les maîtres d'ouvrage public, et l'autofinancement doit être de 20 % minimum. Un partenariat peut être établi avec d'autres partenaires publics pour les 16 % restants.
- peut aller jusqu'à 30 % pour les maîtres d'ouvrage privés, qui doivent trouver également au moins 10 % d'aide publique par ailleurs (communes, intercommunalités, département, région)

Jacqueline GARIN rappelle l'enjeu de réouverture paysagère et la solution d'acquisition d'un broyeur télécommandé qui avait été envisagé en 2017 par la CCHC. Ce projet n'était pas éligible au LEADER. Honorine BUTHOD-GARCON précise que le projet de réouverture paysagère peut être retravaillé avec non pas une acquisition de matériel mais de la prestation auprès d'entreprises paysagères.

Gilbert PEILLEX et Bruno GILLET partagent le constat du manque de compétitivité des scieries locales et déplorent que de gros marchés locaux ne puissent valoriser la forêt locale. Un des enjeux majeurs de la filière bois du Chablais est la structuration collective des scieries pour gagner en compétitivité.

Patrick COTTET-DUMOULIN demande si l'ONF a été associé à l'élaboration du projet LEADER et s'ils partagent cette stratégie collective. Bruno GILLET assure que l'ONF a été l'un des membres actifs de la construction du LEADER FORET et que ce programme peut servir de base de dialogue pour élaborer les stratégies forestières à échelle communale.

Yannick TRABICHET relève également un problème de qualité ou de valorisation du bois d'œuvre chablaisien. A la différence de certains bois labellisés comme celui des Bauges ou de la Chartreuse. Il manque également des scieries prêtent à s'investir dans le déchiquetage. Bruno GILLET complète en rappelant que le LEADER FORET peut aider les scieries à s'équiper par le biais de l'appel à projet suivant que le SIAC vient de lancer

Simon GARCIN, technicien forêt au SIAC, présente l'appel à projet « hangars et plateformes de stockage et de séchage du bois énergie / hangars et plateforme de stockage des grumes / matériel afférent ». Ce projet reprend les mêmes taux de financement que les actions du LEADER, mais la date d'éligibilité est limité au 15 mai 2018. Cet appel à projet a été communiqué par courriel à toutes les collectivités du chablais et à toutes les entreprises potentiellement intéressées.

Stéphane PUGIN-BRON demande quelles sont les capacités d'animation interne au SIAC et rappelle que la CCHC n'a pas de personnel dédié pour relayer cette animation.

Bruno GILLET annonce que la question de l'animation spécifique auprès des 3 intercommunalités du SIAC sera abordée à une prochaine réunion du SIAC pour savoir notamment s'il est opportun de lancer un appel d'offre sur une prestation d'animation forêt en complément des missions des techniciens du SIAC.

#### 3- Présentation du bilan 2017 des musées

Dominique LOUIS, directeur du Domaine de Découverte de l'Abbaye d'Aulps, présente le bilan 2017 des 4 musées du Haut-Chablais : le musée de la Belle Vallée à Bellevaux, le musée de la faune à Bellevaux, le musée de la Musique Mécanique aux Gets et le Domaine de Découverte de l'Abbaye d'Aulps à Saint Jean d'Aulps (voir diaporama). Le bilan global est plutôt positif et affiche une progression sur un an tant en terme de visiteurs (60 543 soit + 1,2%) qu'en terme de recettes (353 558 € soit +1,5%). A noter la forte implication des bénévoles de l'association qui porte le musée de la musique mécanique, implication qui permet de limiter les frais salariaux de la structure.

Il précise que l'année 2018 sera marquée par plusieurs temps forts :

- l'exposition temporaire « A demi-mots » au Domaine de Découverte dont le vernissage aura lieu le 25 janvier
- l'exposition temporaire « la Musique Mécanique à travers le temps » au musée de la musique mécanique
- la mise en place de la réalité augmentée à partir de l'été 2018 au Domaine de Découverte. Cette réalisation menée dans le cadre du projet européen PACTA permettra de visualiser sur site l'Abbaye d'Aulps reconstitué
- la mise en place à partir de la rentrée 2018 d'un Pass Culture permettant à tout les scolaires de la CCHC de visiter gratuitement les 4 musées de la CCHC. Ce Pass bénéficiera également des aides du projet PACTA avec un financement européen à hauteur de 80 %

Par ailleurs, Hélène RICHARD, vice-présidente à la culture, souhaite renforcer la participation des élus communaux en restructurant les commissions culturelles en une seule qui pourra valider les projets de charte des écoles de musique, de charte des bibliothèques et superviser la mise en place du Pass Culture. Elle demande à chaque commune de trouver 1 ou 2 élus intéressés par la culture pour intégrer cette commission.

# 4- Présentation des travaux menés sur les sentiers en 2017

Gilbert PEILLEX, vice-président en charge des sentiers, introduit la présentation sur le bilan des sentiers. Depuis 4 ans, la CCHC a essayé de constituer une équipe de terrain autonome et pérenne afin d'être plus efficace sur le long terme. Il rappelle la volonté de faire au mieux avec le budget alloué. Lidwine GLEIZES présente quelques exemples d'interventions liées à l'entretien courant des sentiers et réalisées par les agents du service Sentiers en 2017 (voir document). Ces interventions concernent aussi bien le balisage que l'entretien des chemins ou l'entretien des mobiliers thématiques du territoire. Elle présente ensuite plusieurs chantiers plus conséquents effectués à partir du mois d'août : pose de mobiliers pour des sentiers "découverte", pose d'éco-compteurs pour Natura 2000, réfection de ponts et de passerelles... Enfin, elle expose les travaux déjà prévus pour 2018 : pose des mobiliers pour le sentier dessin de la Vernaz, modification du GR5 à Reyvroz, pose d'un nouveau balisage au sentier du renard à Morzine,...

Jacqueline GARIN demande que l'aigle installé devant le Musée de Bellevaux et qui est la dernière station du sentier "L'Appel de la Montagne" soit couvert. Patrick COTTET-DUMOULIN et Hélène RICHARD souhaitent avoir des précisions sur les éco-compteurs. Marion CAZENAVE explique que ces éco-compteurs ont vocation à comptabiliser la fréquentation du site Natura 2000 du Roc d'Enfer tant en été qu'en hiver.

Concernant le pont du Nant de Seytroux qui n'est plus praticable à cause de l'érosion des berges suite aux crues de mai 2015, Gilbert PEILLEX explique que la CCHC a la volonté de le remettre en état mais que les travaux sont conséquents et que la question du budget se pose.

Henri ANTHONIOZ pose la question de la réouverture du Tour du Mont Chéry, Ce sentier a été fermé par arrêté municipal en juin 2017 car il était devenu impraticable en plusieurs endroits. Gilbert PEILLEX souhaite sa réouverture au plus tôt mais ce sentier doit faire l'objet de travaux lourds techniquement et financièrement. Lidwine GLEIZES ajoute qu'il n'était pas envisageable de le laisser ouvert en raison du danger qu'il présentait. De plus, comme la commune avait déjà réalisé des travaux équivalents sur ce secteur, il avait été convenu que la commune des Gets demande un avis technique et un devis à Acro BTP.

Jean-Louis VUAGNOUX demande si des tracés de trail sont prévus dans la Vallée du Brevon. Lidwine GLEIZES répond que c'est prévu et que les pictogrammes de balisage sont déjà en stock aux services techniques.

Jacqueline GARIN rappelle que, lors de l'extension de la communauté de communes en 2014, les sentiers des 15 communes avaient des niveaux d'entretien et de balisage très différents, avec des retards conséquents sur certaines communes. Depuis, les sentiers ont été hiérarchisés sur le territoire mais il ne faut pas oublier pour autant les sentiers des plus petites communes. Elle souligne aussi que le budget des sentiers n'est certainement pas suffisant pour entretenir et baliser comme nous le souhaitons tous les sentiers. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que quelques communes avaient une vision erronée de la qualité de leurs sentiers et du balisage sur le terrain. De plus, le Conseil départemental, avec la mise en place de sa nouvelle politique des sentiers, a bloqué pendant un certain temps les aides techniques et financières pour la réalisation des plans de balisage.

Georges LAGRANGE pose la question du chemin autour du lac de Montriond, qui aurait besoin d'être rénové pour qu'il soit à nouveau praticable par les PMR. Gilbert PEILLEX explique que la CCHC est intervenue au niveau du lac des Mines d'Or pour reprendre une partie du sentier et refaire les passerelles mais que ce chemin n'est pas aussi large et aussi long que celui du lac de Montriond et donc que le budget n'est pas le même non plus. Il préconise de trouver une solution technique globale (type de matériaux, largeur, dévers...) et de réfléchir ensuite aux modalités de financement (répartition commune/CCHC?), que ce soit pour le lac de Montriond ou pour le Tour du Mont Chéry.

Jacqueline GARIN remarque que les mêmes questions reviennent au niveau des sentiers depuis 4 ans. Elle souhaite que le budget 2018 soit revu à la hausse afin de pouvoir réaliser plus de travaux et de répondre ainsi aux attentes des communes.

#### 5- Présentation du Géoportail de l'Urbanisme

Jean-François BAILLEUX présente le site internet « Géoportail de l'Urbanisme » (GPU) qui permet l'accès aux documents d'urbanisme (carte communale, PLU) opposables sur l'ensemble du territoire français dans la mesure où ces derniers ont été publiés par la collectivité compétente (CCHC pour nous). Il précise que cet accès est gratuit quelle que soit la commune que l'on consulte. Si la publication est incitée aujourd'hui par les services de l'État, elle deviendra obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et conditionnera le caractère exécutoire du document. A ce jour le document d'urbanisme doit rester consultable en mairie.

En ce qui concerne la CCHC, la totalité des documents ont été publiés par le Service Urbanisme, soit 13 communes disponibles. A part La commune de La Vernaz qui n'a pas de document d'urbanisme à ce jour (RNU) et Les Gets dont le document a été retiré suite à l'annulation de la modification n°3 par le Tribunal Administratif. La modification n°2 du PLU des Gets, opposable à ce jour, sera publié dans la mesure où sa numérisation le permet.

Quelques exemples de recherche sont effectués en direct sur le site après une visualisation rapide du site « Géoportail » sur lequel on retrouve toutes les cartes et photo-aériennes de France.

Yannick TRABICHET demande si les PPRN (Plan d'Exposition aux Risques Naturels) sont disponibles sur le GPU. Jean-François BAILLEUX indique que les services de l'État ont obligation de publier toutes les Servitudes d'Utilité Publiques sur le site. Lors de la présentation du GPU en réunion du 20 décembre dernier, la DDT74 a informé qu'elle y travaillait sans avoir donné de prévision de date quant à la publication. Le SIAC devra également publier le SCOT en révision.

Pour mémoire : <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>

# **6- Finances**

# 6.1 Versement des acomptes de subventions aux crèches

Gérald LOMBARD, vice-président chargé de la petite enfance, présente les propositions d'acompte à verser aux associations gestionnaires des crèches communautaires :

|                      | Subvention<br>versée<br>2016 | Subvention<br>versée<br>2017 | montant<br>estimatif de la<br>subvention<br>2018 | Acompte 1<br>16 janvier<br>2018 | observations   |
|----------------------|------------------------------|------------------------------|--|---------------------------------|--|
| Outa                 | 80 000 €                     | 93 000 €                     | 101 000 €  | 67 333 €                        | Fin des contrats aidés<br>(3) + 2/3 versés en<br>acompte 1   |
| Les<br>Minots        | 50 100 €                     | 91 000 €                     | 56 000 €   | 37 333 €                        | Projection sur un<br>fonctionnement saison<br>+ intersaison partielle (3<br>mois) sur la base de<br>20pl |
| Les Ptits<br>Gations | 115 000 €                    | 116 000 €                    | 152 000 €  | 76 000 €                        | Fin des contrats aidés   |
| Les<br>Bout'Chou     | 48 000 €                     | 67 000 €                     | 74 000 €   | 37 000 €                        | Intégration d'un<br>fonctionnement à 16pl<br>(au lieu de 13) à partir<br>de septembre                    |
| Les Ptits<br>Mouzets | 6 250 €                      | 3 125€                       | 60 000 €   | 30 000 €                        | Retour à un<br>fonctionnement<br>« normal » après 3 ans<br>de régularisation des<br>excédents            |
| total                | 299 350 €                    | 370 125 €                    | 443 000 €  | 247 667 €                       |  |

Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER souhaiterait qu'un ratio à la place soit établi. Gérald LOMBARD précise que ce ratio peut-être trompeur car il dépend du nombre de place, avec l'effet de seuil, des heures d'ouverture de la structure,... Romain GURLIAT pense que la présentation d'un coût global de fonctionnement comprenant en plus des aides à l'association les coûts de fonctionnement des bâtiments est important. Gérald LOMBARD valide cette proposition. Ces coût permettront également un ratio à l'heure, ratio qui sera plus pertinent. Georges LAGRANGE se pose la question si d'un point de vue budgétaire, il ne faudrait pas privilégier des grosses structures plutôt que des petites.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le versement des acomptes.

# 6.2 Versement des acomptes de subventions aux écoles de musique

Stéphane PUGIN-BRON présente les propositions d'acompte à verser aux écoles de musique :

|                | Subvention<br>2017 | Janvier 18<br>1ère subv.<br>50 % |
|----------------|--------------------|----------------------------------|
| Morzine        | 27 500 €           | 13 750 €                         |
| Les Gets       | 9 000 €            | 4 500 €                          |
| Vallée d'Aulps | 41 400 €           | 20 700 €                         |
| Vallée Brevon  | 32 600 €           | 16 300 €                         |
| total          | 110 500 €          | 55 250 €                         |

Yannick TRABICHET souhaite que chaque association transmette un bilan moral en plus du bilan financier. Romain GURLIAT est inquiet quand au fonctionnement de l'école du Brevon dont le nombre d'élèves régresse chaque année avec un risque de disparition à court terme. Lui et Yannick TRABICHET regrettent, qu'à leur connaissance, l'école de musique du Brevon n'ait pas fait d'assemblée générale. Hélène RICHARD rappelle la volonté politique de maintenir les associations. Elle souligne qu'un travail de fond est en cours avec les 4 associations avec notamment une charte comprenant des obligations. D'autre part, le directeur de l'école de musique de Morzine va être délesté de quelques heures hebdomadaires pour assurer la coordination des 4 écoles et le suivi de la charte. Elle précise qu'elle demandera au directeur de l'école du Brevon l'organisation rapide d'une AG si elle n'a pas eut lieu. Jacqueline GARIN propose de voter les acomptes mais demande un bilan moral et financier avant le vote du solde des subventions.

#### Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le versement des acomptes.

# 6.3 Transfert de compétence et procès-verbal de mise à disposition

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le transfert d'une compétence à la CCHC entraîne automatiquement la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence via des PV de mise à disposition. Lorsqu'un bien n'est plus nécessaire à l'exercice de la compétence transférée, il repart à la commune via un PV de retour de bien. Il propose, afin de ne pas solliciter systématiquement le conseil communautaire, de déléguer à la Présidente le soin de signer tous PV de mise à disposition et de retour de biens mis à disposition passés ou à passer entre la CCHC et les communes dans le cadre des compétences transférées à la CCHC.

# Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

# 6.4 Crèche de La Baume : équipement de l'office de réchauffage

Stéphane PUGIN-BRON propose de demander une subvention à la CAF de la Haute-Savoie pour le financement de l'équipement de l'office de réchauffage de la crèche de La Baume (estimé à 15 000 € HT).

# Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

# 6.5 Animation semaine des Géoparks 2018

Lidwine GLEIZES rappelle que la CCHC passe une convention avec le SIAC pour l'organisation des rendezvous au Geopark Chablais depuis plusieurs années. Pour 2018, les élus et les techniciens du groupe de travail du SIAC ont souhaité que ces animations soient regroupées lors de la semaine des Geoparks européens fin mai/début juin. 3 géosites ont été choisis par les élus du Bureau de la CCHC : le lac de Vallon, le Belvédère de Tréchauffé et le lac des Écoles. Ces animations, sur le thème de l'eau, seront destinées à la population locale avec comme objectifs de faire connaître le label Geopark et de faire découvrir les richesses du territoire. La CCHC doit donc signer une nouvelle convention avec le SIAC pour l'organisation de ces animations.

| 1 <sup>er</sup> week-end             | En semaine   | 2 <sup>ème</sup> samedi              | 2 <sup>ème</sup> dimanche                |  |
|--------------------------------------|--|--------------------------------------|--|--|
| Animations grand public sur quelques | MERCREDI:<br>Animations grand<br>public sur quelques<br>géosites | Animations grand public sur quelques | Village Geopark<br>Chablais:             |  |
| géosites                             | JEUDI: conférence  | géosites                             | animations,<br>ateliers<br>pédagogiques, |  |
|                                      | Animations avec des scolaires                                    |                                      |  |  |
|                                      | exposition   |                                      |  |  |
| Offre spéciale o                     |  |                                      |  |  |
| Espace                               |  |                                      |  |  |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la présidente à signer cette convention avec le SIAC.

#### 6.6 Natura 2000 - animation 2018

Marion CAZENAVE rappelle la demande de subvention à l'État et à l'Europe validée lors du dernier conseil pour un montant de 58 705 €. Elle précise la nécessité de prendre deux nouvelles délibérations en lieu et place de la précédente :

- une délibération pour une demande de subvention à l'État pour 26 605 euros,
- une délibération pour une demande de subvention à l'Etat et à l'Europe pour 32 100 euros

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

#### 7- Missions des vices-présidents en 2018

Jacqueline GARIN annonce qu'il est nécessaire de nommer un vice-président chargé de la nouvelle compétence GEMAPI. Elle a proposé au Bureau de confier cette mission à Henri-Victor TOURNIER dont la charge sur l'agriculture est à ce jour limité (PPT, PAEC et Terroir et Savoir Faire à charge de Jacqueline GARIN et Natura 2000 à charge de Sophie MUFFAT).

#### 8- GEMAPI

#### 8.1 Taxe GEMAPI

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la délibération du conseil communautaire du 19 sept. 2017 pour instaurer la taxe GEMAPI en 2018 et fixer son produit à 150 000 €. La loi du 29 décembre 2017 a modifié certains points concernant le transfert de la compétence GEMAPI et notamment la date jusqu'à laquelle les CC peuvent délibérer pour instaurer la taxe GEMAPI et fixer son montant. En conséquence, la délibération du 19 sept. 2017 reste valable mais la conseil à la possibilité de fixer un autre produit jusqu'au 15 février 2018.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, ne souhaite pas modifier la délibération du 19 septembre 2017.

# 8.2 Désignation de délégué au SM3A

Stéphane PUGIN-BRON annonce que, par arrêté préfectoral du 30 décembre 2017, la CCHC fait désormais partie du SM3A d'où la nécessité de désigner des représentants au conseil syndical.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Henri ANTHONIOZ et Jean-Louis-VUAGNOUX comme délégués titulaires, Sophie MUFFAT et Nathalie GOINE comme délégués suppléants au SM3A. Par ailleurs, Henri ANTHONIOZ fera parti du Bureau du SM3A.

Il convient également de désigner des membres au Comité de rivières Giffre/Risse. Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Henri-Victor TOURNIER (en tant que VP chargé de GEMAPI), Mireille MARTEL et Sophie MUFFAT comme délégués au contrat de rivière Giffre/Risse.

Le Biot, le 22 janvier 2018 La Présidente